

# **PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 SEPTEMBRE 2025**

## **18H30 à la salle Maurice Nicolas**

Présidente de séance : ROBERT Karine, Maire

Présents : ROBERT Karine, BRUN Marc, MORLE Patrick, CHIROUZE Séverine, FIALON Philippe, FRECHET Norbert, GOUYS Jean, RUSSO Anne-Sophie.

Procurations : Eric LHOPITEAU a donné procuration à Karine ROBERT, Sylvie REYNAUD a donné procuration à Philippe FIALON

Absents excusés : Eric LHOPITEAU, REYNAUD Sylvie,

Absents : BADIA Armand, SARRASIN Myriam, PONTAL Stéphanie

Secrétaire de séance : MORLE Patrick

La séance a été ouverte à 18H30.

### **ORDRE DU JOUR :**

- 1/ Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 1<sup>er</sup> juillet 2025
- 2/ Décision modificative n°1
- 3/ Tarifs cantine garderie majorés pour inscription hors délai
- 4/ Frais de déplacement des bibliothécaires
- 5/ Demande de subvention de l'ACCA

Informations diverses aux élus

### **Préambule de madame le Maire**

Comme vous le savez, depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2025 nous entrons en période préélectorale avec un règlement strict à respecter dont la neutralité, l'impartialité, pas de polémique ni de propagande électorale.

Par conséquent, afin de garantir la neutralité des séances, nous nous en tiendrons uniquement à l'ordre du jour et aux points divers et ce jusqu'aux prochaines élections municipales.

### **1/ Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 1<sup>er</sup> juillet 2025**

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal du 01/07/2025

### **2/ Décision modificative n°1**

#### **FONCTIONNEMENT**

Désignation	Diminutions sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
R 7067/70 Redev. 'services périscolaires et enseign.	2 000,00 €	
<b>TOTAL R 70 Prod. Services, domaines, ventes diverses</b>	<b>2 000,00 €</b>	
R 722/042 Immobilisations corporelles		<b>2 000,00 €</b>
<b>TOTAL R 042 opération ordre transfert entre sections</b>		<b>2 000,00 €</b>

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la décision modificative n°1.

### **3/ Tarifs cantine garderie majorés pour inscription hors délai**

Un certain nombre de parents oublient quotidiennement d'inscrire leurs enfants à la cantine et garderie, obligeant le personnel communal à les appeler systématiquement, ce qui représente un surcroît d'activité conséquent.

Cette pratique perdure malgré des rappels. Il est donc proposé d'établir des tarifs majorés pour inscription hors délai. Madame Le Maire propose dans ces cas-là un tarif de 8 € / repas et de 2.40 € pour la garderie.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité les tarifs mentionnés ci-dessus.

### **4/ Frais de déplacement des bibliothécaires**

Les bibliothécaires sont amenées à suivre des formations dans le cadre de leur travail effectué au sein de la bibliothèque et qui, par conséquence, engendre des frais de déplacement et de repas entre autres. Il convient de délibérer concernant le remboursement desdits frais (repas et frais kilométrique). Il est proposé d'utiliser le document de service public.fr résumé ci-dessous

Montant de l'indemnité kilométrique

Nombre de CV du véhicule	Jusqu'à 2 000 km	De 2 001 à 10 000 km	plus de 10 000 km
S CV et moins	0,32 €	0,40 €	0,23 €
6 CV et 7 CV	0,41 €	0,51 €	0,30 €
8 CV et plus	0,45 €	0,55 €	0,32 €

Montant de l'indemnité de mission : 20 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le remboursement des frais sur la base du tarif évoqué ci-dessus.

##### 5/ Demande de subvention de l'ACCA

L'association de chasse de Meyras sollicite la commune, la communauté de communes et le département afin d'apporter un soutien à l'entretien des chemins de randonnées qu'elle souhaite réaliser à l'occasion de la création de « lignes de tir ». Les travaux prévus incluent le débroussaillement et l'élargissement d'une partie des chemins de randonnées existants, dont une partie de l'itinéraire de la « chaussée des géants » (entre Courcoussat et Serrangelier).

Ce travail favorise aussi la lutte contre les incendies avec création de percées de plusieurs centaines de mètres linéaires. Le budget est estimé à 24 173.53 € dont 18 720 € correspondent à 936 heures de bénévolat et le solde pour du matériel et du carburant. L'ACCA a demandé une subvention de 1750 € à chaque partenaire financier.

Madame Le Maire propose d'attribuer une aide de 1 000 € au titre de la participation à l'entretien des chemins de randonnée et de la sécurité incendie.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'attribuer une subvention de 1 000 € à l'ACCA.

##### Informations diverses :

- Réservoir du Clauzel

Le raccordement des riverains est planifié dernière semaine de septembre.

- Le Pestrin

Ouverture retardée en raison de 4 mois de procédure judiciaire et du recollement de l'ARS qui a été repoussé 2 fois.

- La Fibre

Pas de grosse difficulté rencontrée, le déploiement du réseau semble en bonne voie malgré une coordination compliquée de tous les acteurs.

La commercialisation pourrait se faire au cours du 1er trimestre 2026.

- Travaux

- RN102 traversée de Neyrac : nettoyage des trottoirs et débouchage des canalisations d'eaux pluviales, réfection des passages piétons et mise en place de plots réfléchissants (yeux de chat) et une signalisation par panneaux. Travaux à finaliser en octobre.
- Rénovation de l'escalier d'accès à l'Ardèche à Neyrac au niveau de l'Office du Tourisme. Travaux planifiés début octobre.
- Rénovation du grillage du terrain multisport à côté de l'école. Devis en cours.
- Réfection du parapet du pont du Barutel par le Département. Chantier d'un mois à partir du 7/10 avec mise en place d'une déviation par Pont de Labeaume.

- Sécurité routière

Un nouvel accident routier à déplorer en septembre sur la vallée de Champagne. Une réflexion est en cours pour réduire la vitesse des véhicules.

- Contentieux

- La société TESTANSON (le Marché Cévenol) a engagé un recours gracieux concernant son amende pour occupation illégale du domaine public
- Assignation au tribunal judiciaire de Privas par la société TESTANSON concernant son indemnité d'éviction : suite à la comparution le 4 septembre, les parties sont invitées à déposer leurs conclusions d'ici le 16 octobre 2025.

- Animation festivités

Le programme d'animation se poursuivra comme prévu jusqu'à la fin de l'année et comprendra des temps forts : ce samedi 27/09 le marché des créateurs à Neyrac, le dimanche 12 octobre les Castagnades et un marché de Noël le dimanche 14 décembre.

La séance est close à 19H40

Le Maire



Karine ROBERT

Le secrétaire de séance,

Patrick MORLE